

ETABLISSEMENT DU RAPPORT SPECIAL

- **Public** : Commissaire aux comptes ; Collaborateur confirmé CAC ; Chef de mission CAC
 - **Durée** : 1 jour (7 heures)
 - **Lieu** : Présentiel (Ces informations sont indiquées sur le catalogue en ligne : <https://tipso.mp-formation.fr/>)
 - **Prérequis** : Avoir une des fonctions indiquées dans la liste des publics.
 - **Formateur** : CNCC : BUTROT Antoine
- Le formateur est un professionnel sélectionné pour sa maîtrise du sujet enseigné et son expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.
- **Tarif** : 360€HT

Objectifs :

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- Maîtriser l'application de la procédure des conventions réglementées dans les principales entités
- Savoir analyser les conventions à la lumière des textes applicables
- Prendre en considération le contexte des groupes
- Connaître les rôles et responsabilités respectifs de l'entité contrôlée et du commissaire aux comptes
- Se préparer aux principales difficultés d'application au travers de situations courantes
- Connaître et utiliser les supports opérationnels mis à disposition par la CNCC

Contenu détaillé :

Questions traitées

Cette formation s'appuyant sur des cas ou exemples concrets, traitera des questions suivantes :

- Quels sont les objectifs poursuivis par la réglementation relative aux conventions réglementées ?
- Quels sont les différents textes à connaître ?
- Comment cette réglementation a-t-elle évolué ?
- Comment s'applique-t-elle :
 - Aux sociétés commerciales : SAS ; SARL ; SA/SCA ; SA/SCA cotée ?
 - Aux personnes Morales de Droit Privé Non Commerçantes ayant une activité économique
 - A d'autres entités telles que : les mutuelles, les comités sociaux économiques (CSE) ; les sociétés d'HLM ; les SEML (Loi 3DS)
- Quels sont les critères permettant de distinguer les conventions portant sur des opérations normales et courantes, les conventions réglementées et les conventions interdites ?
- Quelles particularités pour les missions dans les PE ?
- Comment traiter des situations particulières :
 - l'intérêt indirect ?
 - l'interposition de personnes ?
 - la rémunération des dirigeants ?
 - les abandons de créances ?
 - les conventions dans les groupes ?
 - la tacite reconduction ?
 - le déclassement d'une convention ?
 - la poursuite des conventions ?
 - l'incidence du changement de forme juridique d'une entité ?
 - les conventions répondant à des réglementations spécifiques : prêts interentreprises, engagements environnementaux

- Quelles sont les règles d'organisation de la procédure de contrôle des conventions applicables aux entités contrôlées selon leur forme juridique, leur activité ou les conventions ?
- Quelles sont les étapes de la procédure de contrôle selon les formes juridiques et conséquences pour le rapport du commissaire aux comptes ?
- Pourquoi une bonne connaissance des statuts est parfois indispensable ?
- Quelles sont les modalités pratiques de mise en œuvre des travaux du commissaires aux comptes ? Comment sont-ils documentés ?
- Comment établir et communiquer le rapport spécial ?

Pédagogie et Évaluation :

Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoirs faire. Cette formation se déroulera sous forme de diaporama ; de cas pratiques énoncés et corrigés, d'outils, d'une documentation pour approfondir.

Le contrôle de connaissances se fera au cours de la formation (questionnement de l'animateur, Quizz ou cas pratique) et à la fin par la réalisation en ligne d'un QCM d'évaluation.

Les supports de formation (diaporama, fiches techniques) seront remis aux participants, par un lien, sous format PDF lors de la convocation.

Modalité d'organisation, et d'accompagnement de la session en présentiel :

Le nombre de participant est volontairement limité.

L'animation fait l'objet d'un soin particulier afin de favoriser les échanges.

Les salles de formation sont équipées du matériel pédagogique nécessaires (vidéoprojecteur, accès wifi, paperboard...) au bon déroulement de la formation.

Elles sont adaptées et accessibles aux personnes handicapées.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action :

La feuille de présence sera signée, grâce à un QR Code, qui sera transmis directement aux participants le jour J de la formation.

Accessibilité handicap :

Pour toute demande relative aux conditions d'accueil et d'accès des participants en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez votre référent handicap ; Sandy Soriano Linhas au 05.53.49.88.21 ou sandy.soriano-linhas@acomaudit.com